

# SAGE DORDOGNE AMONT

## ANIMATION 2017

*Bilan annuel*

Maître d'ouvrage :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

Opérateur :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne  
(EPIDOR)  
Place de la laïcité  
24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne  
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du  
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne  
Conseils Régionaux Nouvelle Aquitaine et Occitanie

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DORDOGNE AMONT

Auvergne  
Limousin  
Midi-Pyrénées  
Aquitaine

Puy-de-Dôme  
Creuse  
Cantal  
Corrèze  
Lot  
Dordogne



## CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km<sup>2</sup> et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

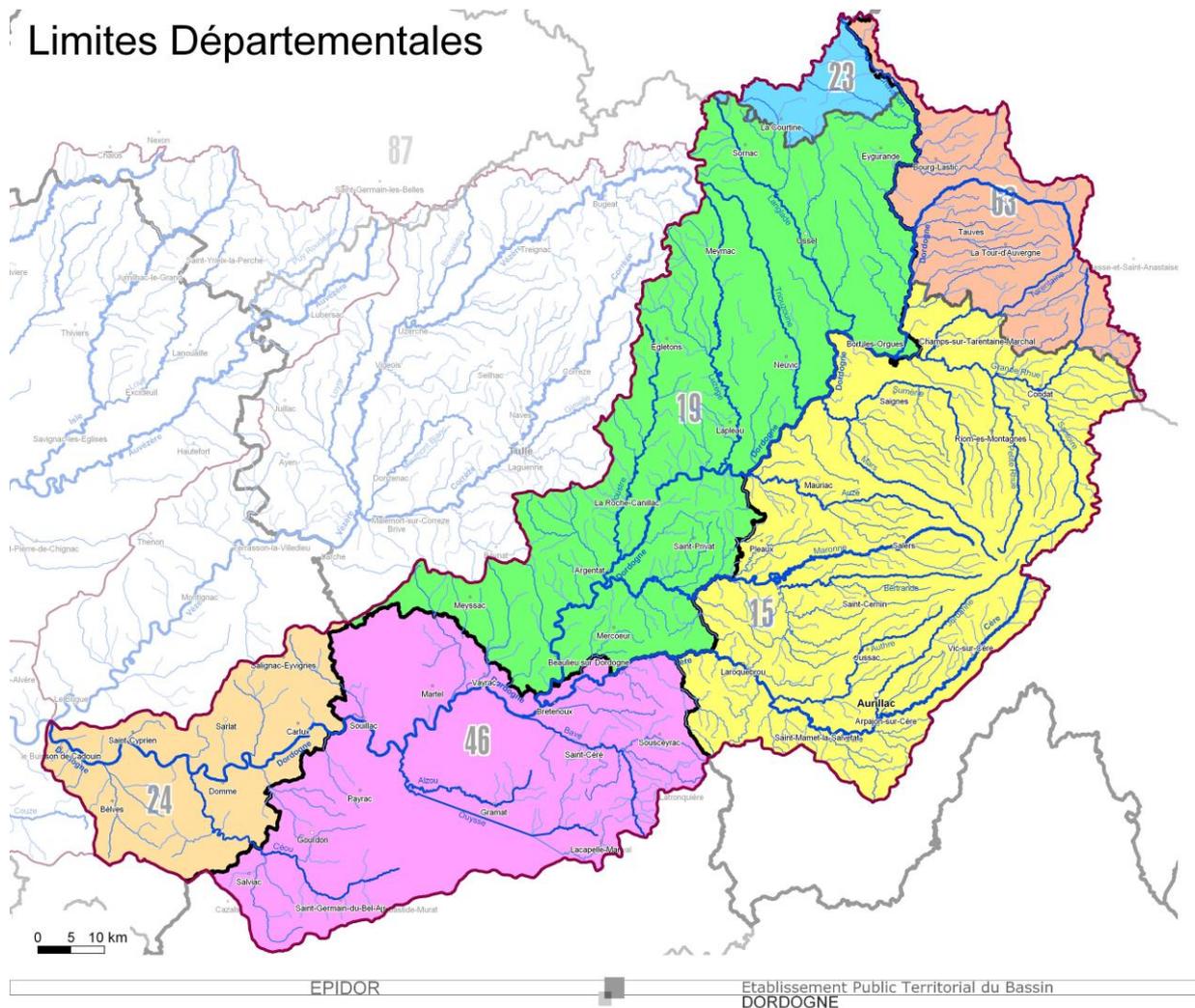
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



## CHRONOLOGIE DE L'ANIMATION

---

- 15/04/13 Arrêté de périmètre
- 10/12/13 Arrêté de composition de la CLE
- 13/12/13 Installation de la CLE
- Mars – Mai 2014 Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23/04/2014 Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4/09/2014 Groupe de travail technique
- 18/09/2014 CLE N°2 : vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6/02/2015 Groupe de travail technique
- 19/02/2015 Bureau : avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8/09/2015 Groupe de travail technique
- 13/11/2015 Groupe de travail technique
- 8/12/2015 Bureau : présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25/01/2016 Bureau : méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30/03/2016 Comité technique étude tendances et scénarios
- 4/05/2016 Bureau : bilan de la consultation sur l'état initial
- 28/06/2016 CLE N°3 : élections (président...) et validation de l'état initial
- Octobre à décembre 2017 20 réunions bilatérales co-construction du diagnostic

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ANIMATION 2017

---

Sur la base du document constituant l'état initial du SAGE Dordogne amont, adopté en CLE le 28/06/2016 et consultable sur le site internet du SAGE (<http://sage-dordogne-amont.fr/wp-content/uploads/sites/7/2016/08/SAGE-Dordogne-amont-Etat-initial-valid%C3%A9-juin2016.pdf>), l'année 2017 a été une année consacrée à **l'élaboration du diagnostic** et **l'identification des tendances** d'évolution. Pour cela, une analyse approfondie des données relatives aux principaux sujets du SAGE a été menée. Les résultats de ce travail ont ensuite été présentés et discutés localement au cours d'une vingtaine de réunions bilatérales (collectivités, usagers, administration) organisées d'octobre à décembre 2017. Ce travail a permis d'élaborer un premier document qui identifie les pressions et analyse les éléments de tendance.

Adressé courant décembre aux membres du bureau de la CLE, les éléments de ce document seront présentés en réunions géographiques en début d'année 2018 de manière à ce que le diagnostic puisse être validé en CLE durant le premier semestre 2018.

**L'accompagnement des actions territoriales** représente également un volet important de l'animation. Outre le fait que cela permette d'entretenir un réseau de partenaires, dont le rôle est essentiel pour le SAGE, ce volet de l'animation territoriale permet d'améliorer l'expertise de l'animateur sur certains sujets majeurs du SAGE. Par exemple, le contrat territorial des sources de la Dordogne, signé en septembre 2017, traite de la gestion des effluents d'élevage, des activités nautiques et de l'impact des aménagements hydroélectriques. Un travail est également mené avec les animateurs et prestataires associés à l'élaboration des SCOT (Aurillac, Nord du Lot, Haut-Cantal-Dordogne), qui traitent également des grands sujets du SAGE : l'eau potable, l'occupation des sols, les loisirs, la qualité du cadre de vie et de l'environnement....

## PREVISION D'ANIMATION 2017

---

Les points forts prévus dans le prévisionnel sont **l'élaboration du diagnostic**, la présentation des **tendances d'évolution** et une forte implication sur les **actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE.

## 1. Animation et coordination générale du SAGE

### Objectifs :

- Construire et rédiger le diagnostic, finaliser le scénario tendanciel du SAGE
- Faire valider le diagnostic et le scénario tendanciel
- Favoriser la co-construction et le partage du scénario alternatif
- Animer la CLE, son bureau et les différents organes de travail émanant de la CLE.

#### Objectif 1 : Construire et rédiger le diagnostic, finaliser le scénario tendanciel du SAGE

- Action 1 : Recueil et analyse des données complémentaires à l'état initial  
Construction de cartes et bases de données qui permettront d'argumenter les éléments du diagnostic, travail avec les acteurs et experts locaux sur les thématiques retenues...  
L'essentiel de cette action concerne un important travail d'analyse complémentaire à ce qui a été fait dans le cadre de l'état initial, en particulier à propos de l'évolution de l'état des eaux (qualité, débit), des statistiques agricoles, de l'occupation des sols, des sites industriels ou de l'évolution d'indicateurs écologiques. L'outil SIG est fortement mobilisé pour cette phase.
- Action 2 : rédiger et mettre en forme le document de diagnostic  
La mise en forme d'un document technique est importante pour qu'il puisse être compris par tous. Comme sur l'état initial, une attention particulière a été portée sur les synthèses intermédiaires et les références bibliographiques utilisées.
- Action 3 : relecture/modifications/validation des documents produits par le bureau d'études SCE, apport d'éléments, de données et d'analyses.

Au total, ces 3 premières actions relatives à l'élaboration du diagnostic et la finalisation de l'analyse des tendances se sont traduites par l'organisation de 11 réunions, et ont représenté environ 60 jours de bureau de la part de l'animateur. Un document de pré-diagnostic a été transmis au président de CLE le 13 décembre 2017, puis aux membres du bureau de CLE.

#### Objectif 2 : Faire valider le diagnostic et le scénario tendanciel

- Action 1 : organisation d'une consultation sur le diagnostic  
Comme cela a été fait en 2016 pour l'état initial, une consultation des acteurs du bassin sur la pertinence du diagnostic permettra de consolider le document avant sa présentation en CLE.  
Suite à la présentation de l'analyse des tendances (prestation confiée à un bureau d'études) en janvier 2017, un important travail a permis de préciser ces données à l'échelle du SAGE de manière à les intégrer dans le diagnostic. Sans attendre une consultation « officielle », 20 réunions ont été provoquées en fin d'année avec les représentants des services des Départements, des EPCI, des PNR, des fédérations de pêche, des usagers ou de l'Etat. Une dizaine de jours de bureau ont été consacrés au traitement des remarques collectées dans le cadre de ces entretiens.
- Action 2 : Présentation du diagnostic et du scénario tendanciel pour validation par la CLE  
Prise en compte des remarques formulées lors de la consultation, finalisation du document, construction des documents de présentation à la CLE...  
Cette action est reportée au premier trimestre 2018, selon la méthodologie retenue par le Bureau de la CLE qui se réunit dès le 9 janvier.

Objectif 3 : Favoriser la co-construction et le partage du scénario alternatif

- Action 1 : suivre et accompagner le bureau d'études  
Suivi administratif et technique du prestataire en charge de l'élaboration du scénario alternatif et de la définition de la stratégie : relecture/modifications des documents produits par le bureau d'études, apport d'éléments, de données et d'analyses.
- Action 2 : co-animer le comité technique de suivi de l'étude  
Organisation, préparation technique et animation des réunions du comité de suivi.
- Action 3 : rencontre d'acteurs  
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son atterrissage local et pour recueillir les éventuelles attentes, ... ainsi que pour mieux connaître les projets de territoire ci et là.
- Action 4 : organisation et tenue de réunions thématiques  
Les acteurs du bassin seront mobilisés pour identifier les leviers et pistes d'action qui constitueront la stratégie du SAGE. Cette mobilisation pourra être menée dans le cadre de réunions thématiques. Des groupes de travail restreints seront mobilisés autant que de besoin.

Le Diagnostic du SAGE n'étant pas validé, le travail relatif à la construction du scénario alternatif se limite à la participation à un « séminaire interne » de 3 jours au cours duquel le bureau d'études SCE a partagé avec les 3 animateurs de SAGE d'EPIDOR son expérience dans l'élaboration de la stratégie des SAGE. 2 jours de bureau ont été également nécessaires pour retravailler les éléments issus des échanges et en rédiger une synthèse.

Objectif 4 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organisation et tenue de réunions de CLE ou du Bureau  
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu. Un rapport d'activité de la CLE sera réalisé et présenté en CLE en fin d'année 2017.

2017 ayant été principalement dédiée à l'élaboration du diagnostic, aucune réunion de CLE ou de son bureau n'a été organisée. Plusieurs réunions devraient être organisées en 2018, à commencer par un bureau de CLE programmé le 9 janvier.

Des réunions relatives à l'animation générale du SAGE ont néanmoins été organisées avec certains services départementaux, la DDT de la Corrèze, l'Agence de l'eau et le président de la CLE.

Un travail de bureau estimé à 6 jours est nécessaire pour définir et adapter la stratégie d'animation.

- Action 2 : communication, sensibilisation  
Mise à jour et administration des sites internet : du SAGE Dordogne amont, Gest'eau, EPIDOR. Intervention ou participation à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Pour 2017, cette action s'est traduite par la participation de l'animateur au colloque H<sub>2</sub>O sur Clermont-Ferrand et à la mise à jour des sites internet.

- Action 3 : formulation d'avis sur les projets du territoire  
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.

4 projets ont été soumis à l'avis de la CLE : la déviation de Beynac (24), la réalisation d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales à Puybrun (46), la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux prévus par le SIVOM Haute-Dordogne au niveau du Mont-Dore et de la Bourboule (63) et la renaturation de la rivière Cère au niveau de Vic-sur-Cère (15). La rédaction d'une note pour chacun de ces projets représente à chaque fois près de deux journées de bureau (Cf. annexe 1).

- Action 4 : secrétariat de la CLE  
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts.

Pour information, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris le 7 décembre 2017 (Cf. site du SAGE Dordogne amont).

24 jours sont ainsi dédiés à l'animation de la CLE (8 jours de réunion + 16 jours de bureau).

## 2. Animation et suivi des démarches territoriales

### Objectifs :

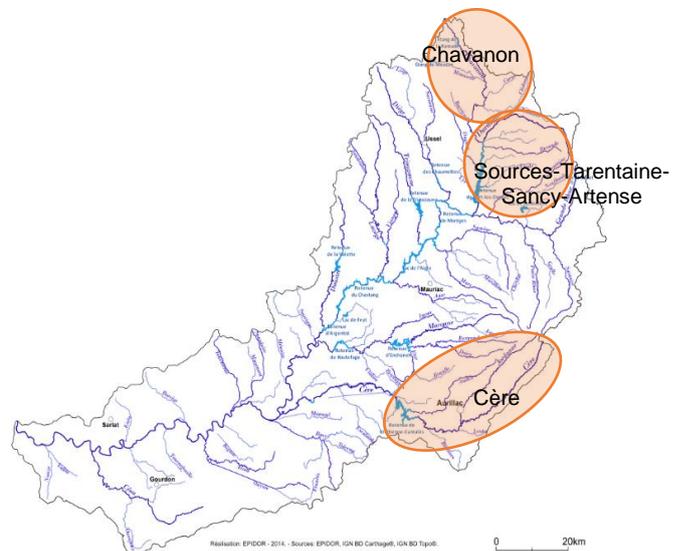
- Faire émerger et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE
- Favoriser et accompagner la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau
- Suivre les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

### Actions envisagées :

*Objectif 5 : Faire émerger et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE*

- Action 1 : Construire et accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions visant à limiter l'eutrophisation des grandes retenues

Parmi les principaux enjeux identifiés sur le territoire du SAGE Dordogne amont, on trouve en premier lieu la qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés. Plusieurs acteurs se sont mobilisés sur cette problématique et ont réalisé des diagnostics agricoles dans l'esprit des travaux relatifs au programme effluents fromagers initié dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne. Il est proposé de poursuivre l'accompagnement de ces structures dans la mise en œuvre de leur programme d'actions sur les territoires suivants :



- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : suite à la restitution de plusieurs études (diagnostic agricole portée par les EPCI du bassin et réalisé par la chambre d'agriculture du cantal ; schéma directeur assainissement porté par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, inventaires des populations de moules perlières...), les EPCI du bassin s'interrogent sur l'opportunité et les conditions de mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la qualité de l'eau des rivières et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses activités de loisirs. Il a été convenu lors d'une rencontre entre EPIDOR et les élus et décideurs du territoire de préciser les objectifs, le contenu et les conditions de mise en œuvre d'une telle démarche début 2017.

- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne, en étroite collaboration avec le SIVOM Haute Dordogne, les communautés de communes Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d’agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, a prévu de coordonner la mise en œuvre du contrat territorial **sources – Tarentaine – Sancy-Artense**, dont la signature est prévue courant avril 2017.
- Bassin versant (rive droite) de la retenue de Bort-les-Orgues : Contrat territorial **Chavanon** signé en décembre 2014 pour une mise en œuvre sur la période 2015-2019. Démarche portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, avec une implication intéressante de la chambre d’agriculture de la Creuse, du CEN Auvergne et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le rôle et la valorisation des zones humides vis à vis du pâturage.

Cette action s’est traduite par la participation de l’animateur aux réflexions relatives à la mise en œuvre du contrat territorial Chavanon, au lancement du contrat sur le secteur des sources ou à l’émergence d’une démarche sur la Cère. Le travail de bureau correspondant à cette action peut être estimé à 5 jours.

- Action 2 : Accompagner les réflexions relatives à l’exercice de la compétence GEMAPI et à la définition de la SOCLE

Sur le territoire du SAGE, certains acteurs se sont engagés en 2016 dans la réalisation d’une étude de gouvernance (Nord du Lot et sud-est corrézien). D’autres sont plutôt dans l’attente d’éclairages sur cette nouvelle compétence (Cantal) ou de stabilisation des nouvelles intercommunalités issues de la fusion opérée au 31/12/2016 (Puy-de-Dôme...).

Sur ces territoires, suite à une première information des élus à l’occasion d’une journée organisée par l’association des maires du Cantal le 10/11/2016 (intervenants : Département du Cantal, DDT, Dreal, Agence de l’eau et EPIDOR), des déclinaisons locales sont d’ores et déjà envisagées, comme par exemple sur le territoire du Pays de Salers (bassin de la Maronne) ou du Pays Gentiane (Bassin de la Rhue).

En réponse à la sollicitation des communautés de communes du Pays de Salers, Pays Gentiane et Pays de Mauriac, l’animateur du SAGE a présenté les enjeux et problématiques identifiés localement (déclinaison de l’état initial), les possibilités d’actions et les outils envisageables pour leur mise en œuvre (SAGE, documents d’urbanisme, GEMAPI et DIG, Contrat territorial...). Le travail de bureau correspondant à cette action peut être estimé à 3 jours.

La mise en œuvre de cet objectif correspond ainsi à 26 journées de travail, la plupart en réunion (18 jours).

Objectif 6 : Faciliter la réalisation d’actions en faveur des milieux et du multi-usages de l’eau

De nombreuses actions visent à faciliter la réalisation d’actions en faveur des milieux et du multi-usages : que ce soit sur la Maronne aval avec la restauration des bras de Basteyroux, ou plus en amont avec l’effacement de seuils sur la commune de Vic-sur-Cère...

Sur la Haute Dordogne, outre un accompagnement sur la thématique des pollutions diffuses agricoles dans le cadre du contrat territorial Sources-Tarentaine, EPIDOR pourrait susciter et animer les réflexions autour de la problématique de la gestion du transit sédimentaire : cette problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...). Un premier travail de collecte des informations relatives à la gestion actuelle des sédiments pourrait être réalisé dans le cadre d’un **stage**.

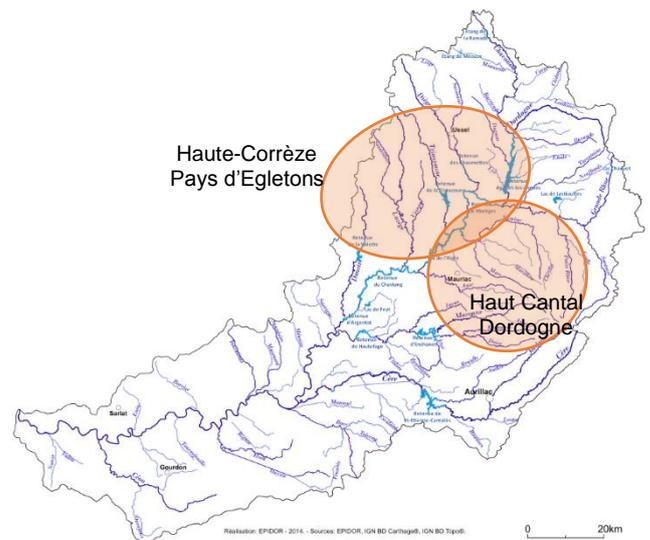
L'encadrement d'un stage relatif à la problématique des tronçons court-circuités sur l'Artense (contenu travaillé avec le Département et la Fédération de pêche du Cantal) a permis de préciser les connaissances, en particulier sur les usages (agriculture, sylviculture, randonnée, pêche...). En plus de la participation à 20 réunions, 8 jours de bureau sont nécessaires à la mise en œuvre de cette action. Ce travail devrait par exemple permettre l'établissement d'une convention avec l'exploitant des installations hydroélectriques de manière à identifier les pistes qui permettraient de réduire les impacts des aménagements et de mieux prendre en compte les autres usagers de ces milieux.

*Objectif 7 : Suivre et accompagner les démarches territoriales*

- Action 1 : Accompagner l'élaboration des SCOT

La phase d'élaboration des SCOT est une occasion privilégiée d'établir une concertation locale sur les sujets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau. Il s'agit en outre d'un document important pour l'application du futur SAGE, puisque la réglementation prévoit sa compatibilité avec le SAGE.

Suite à la mobilisation d'EPIDOR dans le cadre de l'élaboration du SCOT Nord du Lot et du SCOT Bassin d'Aurillac – Carladès – Chataigneraie, il est envisagé de pouvoir accompagner et de participer activement à l'élaboration des diagnostics « eau » des SCOT en émergence sur le secteur « Haut Cantal – Dordogne » et sur le secteur « Haute Corrèze – Pays d'Egletons ».



L'animateur a été associé à la finalisation du SCOT Bassin d'Aurillac, Carladès, Chataigneraie, au démarrage du PLUi sur l'agglomération d'Aurillac et au démarrage des SCOT Haut-Cantal-Dordogne (participation aux ateliers thématiques et entretiens bilatéraux avec l'animateur et le bureau d'études, transmission de données) et Est-Cantal. 5 jours de bureau ont été consacrés à cette action.

- Action 2 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres. La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

Cette action se matérialise par la participation aux réunions organisées sur le territoire du SAGE. Un travail de bureau, estimé à 3 jours, est nécessaire pour a minima prendre connaissance des documents afin de préparer les éventuelles interventions en réunion.

33 jours sont ainsi consacrés au suivi et à l'accompagnement des démarches territoriales (25 réunions + 8 jours en bureau).

## DETAIL DES REUNIONS 2017

Objet	date	1 - élab diag.	2 - consult diag.	3 - stratégie	4 - anim CLE	5 - CT	6 - actions	7 - SCOT- autres
Rencontre Epidor agence de l'eau	06-janv							1
calage intervention cdc salers avec fd pêche	11-janv					1		
Barrage du Chavanon	12-janv						1	
cotech scénario tendanciel Brive	17-janv		1					
réunion DPF Dordogne lotoise	18-janv	1						
réunion CDC Salers - SAGE-déclinaison locale	18-janv					1		
Plui caba	19-janv							1
réunion DPF Périgord Noir	23-janv	1						
Département 19 - rex anim SAGE	26-janv				1			
calage intervention cdc pays gentiane	27-janv					1		
castelnaud - SIG	01-févr	1						
échange EPIDOR-départements 15 et 63	06-févr							1
fd pêche 15 - bilan et prgmaton 2017	13-févr							1
smpvd - 9h30 site projet bassin	15-févr				1			
formation idéal - SOCLE et GEMAPI - dept 15	20-févr							1
rdv JC Leygnac (bras Basteyroux)	21-févr						1	
Fd peche 15 - point sur TCC / prépa stage	22-févr						1	
Point SAGES - Etude SCE - Diagnostic	08-mars	1						
conseil communautaire Pays Gentiane	09-mars					1		
réu téléphonique : point tranche ferme et suite collaboration	13-mars	1						
séminaire eau et changement climatique PNR CQ	16-mars							1
point prepa ct sources - champs	27-mars					1		
Etude Ingénierie EPIDOR - Réunion publique	29-mars							1
cdc haute correze	30-mars					1		
CT Chavanon - commission agriculture	05-avr					1		
copil Pas de Cère - CDC Cère et Goul	07-avr						1	
réunion gouvernance Tarentaine-Rhue	12-avr					1		
colloque H2O Clermont	12-avr				1			
colloque H2O Clermont	13-avr				1			
réunion gouvernance petit cycle pays salers	18-avr						1	
SRADDET Auvergne - Clermont gde halle cournon	21-avr							1
réunion gouvernance petit cycle st-mamet	02-mai						1	
point gestion des données / SAGE	04-mai	1						
SYDED - eaux naturelles - 9h Cathus	05-mai							1
PADD-PLUI CABA	09-mai							1

réunion trame vertes et bleues Cauvaldor	11-mai							1
CDC Cère et Goul - GEMAPI	22-mai					1		
travail leviers sage - castelnaud	23-mai			1				
copil milieux aquatiques cantal 9h30 dept salle puy-mary	30-mai							1
étude gouvernance Dordogne lotoise	31-mai					1		
RdV Daniel Chevaleyre / TCC	31-mai						1	
SRADETT Auvergne - Aurillac	02-juin							1
Cdc sumene artense / TCC	07-juin						1	
Barrage chavanon - ss pref ussel	07-juin						1	
ct chavanon - commission continuité 9h30 mairie Bourg-Lastic	08-juin					1		
RdV Sous Préfète Mauriac / TCC	08-juin						1	
COFIL SMETAP	09-juin					1		
copil crégut	20-juin						1	
cinéma mauriac - dordogne/habitants	20-juin							1
SIG	26-juin	1						
étude gouvernance petit cycle chataigneraie	29-juin						1	
commissions sage ID	29-juin				1			
point SAGE Dord amont	12-juil	1						
tournage Tcc	19-juil						1	
Terrain smetap	25-juil					1		
sage / volet quantitatif	31-juil	1						
projet convention tcc	31-juil						1	
travail sce / leviers	08-août			1				
travail sce / leviers	09-août			1				
travail sce / leviers	10-août			1				
terrain Tact / constat travaux curage	25-août						1	
partage diag - dept cantal	30-août		1					
signature CT Sources	01-sept					1		
réu démarrage trvx continuité sumène	05-sept						1	
Copil smetap	07-sept					1		
intervention asso moulins d'auvergne	08-sept							1
étudiants	11-sept							1
COFIL CT Chavanon	12-sept					1		
soutenance Lucas - Tours	13-sept						1	
réunion SAGE Dordogne amont - DDT19- AEAG	25-sept				1			
CT Chavanon - gouvernance (mairie Bourg-Lastic)	27-sept					1		
Diag Sage Dordogne amont / PNR ML	06-oct		1					
Diag Sage Dordogne amont / dépt 46	09-oct		1					
point interne SAGE Dordogne amont	10-oct	1						
Diag Sage Dordogne amont / dépt 24	11-oct		1					
Diag Sage Dordogne amont / dépt 19	12-oct		1					
SCOT Haut-Cantal Dordogne - Pierre Laurent	16-oct							1
Diag Sage Dordogne amont / OUGC	18-oct		1					

Diag Sage Dordogne amont - état d'avancement + sujet territoires	20-oct		1					
Diag Sage Dordogne amont / dépt 63	24-oct		1					
Diag Sage Dordogne amont / Cagri 15	25-oct		1					
Diagnostic SAGE Dordogne amont + territoire	25-oct		1					
réunion ct sources - étude lac crégut	26-oct						1	
cen auvergne - réu zones inondables cère	27-oct						1	
rdv BE SCOT Nord Cantal	30-oct							1
Diag Sage Dordogne amont / Cagri 19	06-nov		1					
10 ans eptb vienne - Limoges	06-nov							1
Diag Sage Dordogne amont / EDF	08-nov		1					
Diag Sage Dordogne amont / CABA	09-nov		1					
Diag Sage Dordogne amont / DDT 24	13-nov		1					
Pdt cg19 9h45	14-nov				1			
Diag Sage Dordogne amont / Fédé pêche 19	15-nov		1					
Diag Sage Dordogne amont / PNR VA	16-nov		1					
Diag Sage Dordogne amont / point interne	22-nov	1						
Diag Sage Dordogne amont / DDT 19	01-déc		1					
réu interne / animation territoriale	04-déc							1
Diag Sage Dordogne amont / Fédé pêche 46	04-déc		1					
SCOT Ht-Cantal - Dordogne - ateliers	05-déc							2
Diag Sage Dordogne amont / CauvalDor	07-déc		1					
Diag Sage Dordogne amont / Agence de l'eau	08-déc				1			
conférence des territoires Cantal	11-déc							1
COFIL CT Chavanon	11-déc					1		
gp technique Gemapi CG15	12-déc							1
SCOT Est-Cantal - ateliers	15-déc							1
copil barrage chavanon	21-déc						1	
total	106	11	20	4	8	18	20	25
bureau animateur (nb jours ouverts 2017 - nb jours congés) - nb réunions	111	60	10	1	16	8	8	8

## MOYENS AFFECTES AU PROJET

---

Pour l'animation de la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont en 2017, EPIDOR propose les moyens et l'organisation suivante :

- Un animateur (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basée à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,3 ETP) : Guy PUSTELNIK, Directeur, Roland THIELEKE, Directeur adjoint et Frédéric MOINOT, responsable de l'antenne de Mauriac, supervisent les stratégies politiques et techniques qui sont proposées et mises en œuvre,
- Un expert SIG-Bases de données : Aurélien LABOUDIGUE (0,5 ETP)
- Un informaticien infographiste : Jean-François GUERIN (0,1 ETP)
- Un secrétariat : Sylvie HURISSE (0,3 ETP) et Cécile FORTUNEL (0,04 ETP)
- Une équipe d'experts qui aideront les animateurs en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants...).

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud la Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont

## Analyse en vue de l'émission d'un avis du bureau de la CLE

---

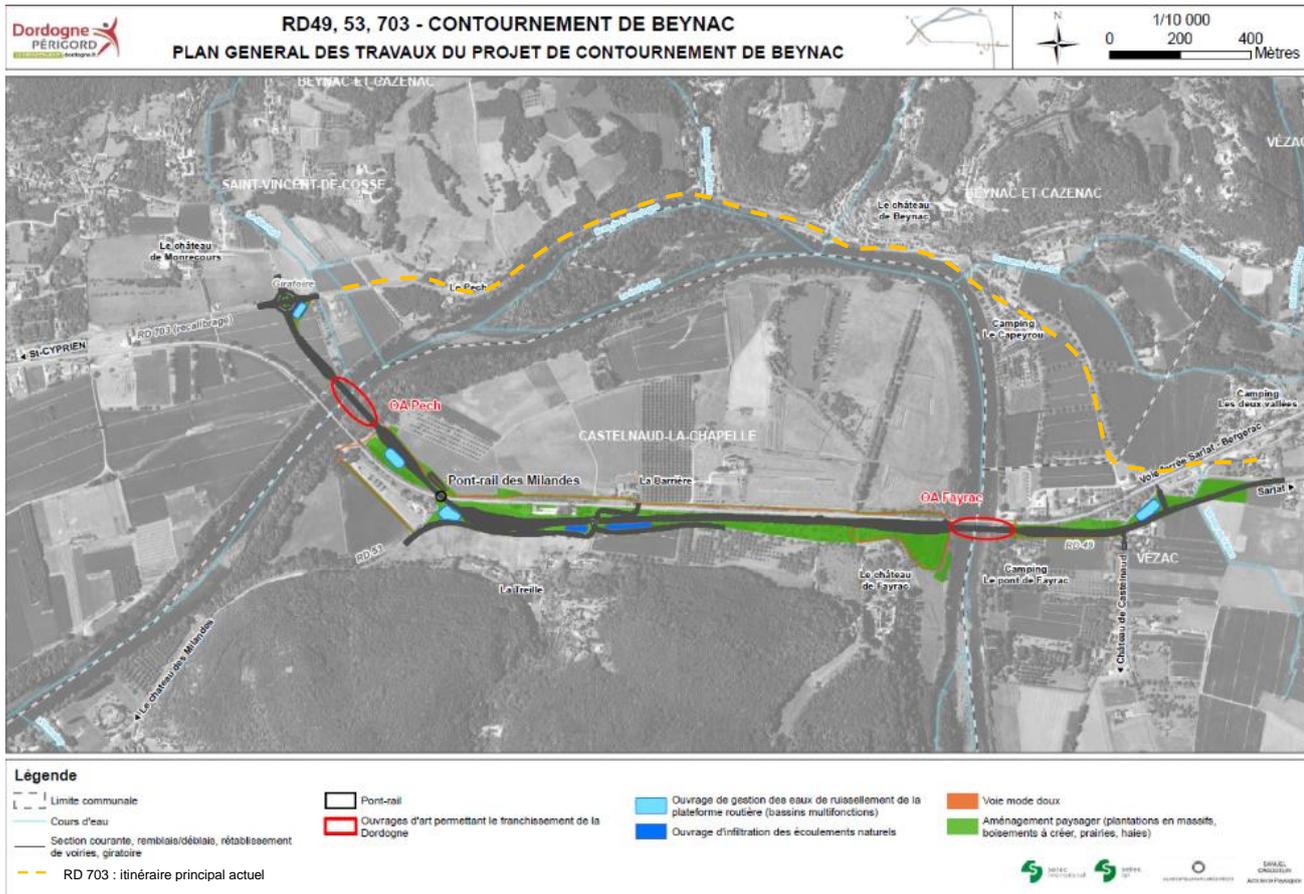
**Objet : Demande d'autorisation déposée par le  
Département de la Dordogne en vue du  
contournement routier de Beynac (24)**

**26 janvier 2017**

## Contexte

Ce projet vise à poursuivre l'amélioration de la circulation routière le long de la rivière Dordogne sur l'itinéraire Libourne – Souillac, engagée par le département de la Dordogne. Situé sur ce tronçon, le village de Beynac est à la fois un haut lieu touristique très fréquenté (les plus beaux villages de France) et un étranglement routier.

Le projet de contournement vise ainsi notamment au désengorgement de Beynac, à la sécurisation des usagers de la route D703 (falaises, rivière) et des habitants ou touristes de Beynac (trafic poids-lourds). Il comprend la réalisation d'une voie nouvelle sur 3,2 km ainsi que la construction de deux ouvrages d'art pour le franchissement de la Dordogne (Cf. carte ci-dessous).



## Enjeux du secteur et impacts du projet :

L'état des lieux du SAGE Dordogne amont identifie sur ce secteur des enjeux de qualité des eaux superficielle (rivière Dordogne) et souterraine (nappe alluviale), de gestion quantitative (régime des eaux de la Dordogne, risque inondation et étiages), de préservation de la biodiversité et de développement d'activités économiques liées à l'eau (tourisme fluvial, itinérance...).

Les documents mis à disposition recensent les impacts pressentis du projet et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts.

Ainsi, pour ce qui concerne la qualité des eaux, des impacts sont possibles en phase travaux (rejets de MES, hydrocarbures...) et en phase d'exploitation (rejet d'eaux de ruissellement sur la chaussée). Des mesures de réduction des impacts sont envisagées, que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation (mise en place de 4 bassins de réception des eaux de ruissellement, traitement avant rejet, non utilisation de produits phytosanitaires...). Un suivi de la qualité des eaux de la Dordogne est programmé durant le chantier, puis après 1, 3 et 5 années d'exploitation.

Les ouvrages de franchissement sont conçus de manière à limiter leurs effets sur les écoulements, notamment en période de crue (mise en place d'ouvrages à grande ouverture (viaducs) dont les piles et culées seront alignées sur

celles des ponts SNCF existants). Les eaux de ruissellement seront restituées à la Dordogne après écrêtement des débits en sortie des bassins tampons.

L'emprise des ouvrages et de la nouvelle voirie aura des impacts sur les espèces présentes et leurs habitats. Malgré l'évitement de sites à fort enjeu écologique (mares, ruisseau, bras morts, gîte à chiroptères...) et le choix d'un tracé perpendiculaire à la rivière, la mise en œuvre d'un tel projet aura des conséquences écologiques négatives sur ce secteur dont les enjeux environnementaux sont relativement importants. Ce site est en effet concerné par l'arrêté de protection du biotope du saumon, de la grande alose, de l'alose feinte et des lamproies marine et fluviatile constitué par l'ensemble du cours de la rivière Dordogne (1991). En dehors des risques liés à la phase travaux, les impacts des ouvrages de franchissement seront probablement assez limités sur ces espèces (aucune frayère de ces espèces n'est recensée sur les zones concernées par les ouvrages). Le projet est également compris dans le périmètre du site Natura 2000 « la Dordogne ». Les enjeux identifiés sur ce site sont les habitats d'espèces protégées telles que la loutre, les poissons migrateurs visés par l'arrêté de protection de biotope de 1991 ou certaines espèces d'odonates. Le projet devrait notamment conduire à la destruction d'habitats (1,3 ha de boisement alluvial) et d'espèces protégées. Les mesures d'évitement et de réduction d'impacts s'inscrivent dans le cadre d'une procédure de dérogation pour destruction d'espèces protégées, déposée auprès du Comité National de Protection de la Nature (CNP). Les mesures compensatoires proposées visent notamment à restaurer les zones humides et boisements alluviaux à proximité immédiate du chantier sur une superficie de 1,9 ha, permettant de conforter et densifier la trame verte aujourd'hui discontinuée sur ce secteur, et à mettre en place une stratégie de restauration-conservation de milieux ouverts sur près de 7 ha sur une île située quelques km en aval du site.

Pour ce qui est des impacts sur les activités économiques, et notamment le tourisme, le projet vise à l'amélioration de la qualité patrimoniale du site en déviant les véhicules en transit (camions notamment) du tronçon actuel qui longe la Dordogne et passe au cœur du village de Beynac. En phase d'exploitation, la navigation (canoë, gabarre) sera peu impactée par les ouvrages de franchissement de la Dordogne, qui sont étudiés de manière à ce que le nombre de piles soit réduit et que celles-ci se trouvent dans l'alignement des piles des ponts SNCF existants. Compte-tenu du classement du bassin de la Dordogne en tant que réserve de biosphère, et du caractère pittoresque du site, une attention particulière est portée sur les aspects paysagers du projet. Par ailleurs, outre les acquisitions et indemnités en lien avec l'emprise des ouvrages sur des terres agricoles, le projet prévoit le rétablissement de chemins agricoles et la replantation de noyers sur d'autres parcelles.

### Analyse :

Le contournement routier de Beynac comprend la réalisation d'infrastructures lourdes telles que deux ouvrages de franchissement de la Dordogne et la réalisation de plus de 3 km de voirie.

En phase exploitation, les impacts d'un tel aménagement sur la qualité des eaux et les débits seront limités par la mise en œuvre de plusieurs mesures (bassins tampons, conception des ouvrages...). Pour ce qui est de la préservation de la biodiversité, malgré d'importantes mesures d'évitement ou de réduction d'impacts, la destruction d'habitats d'espèces protégées (boisement alluviaux) semble inévitable. Les mesures compensatoires envisagées visent notamment à restaurer ce type d'habitat à proximité immédiate de l'aménagement sur une surface correspondant à environ 150 % de la superficie d'habitats détruits.

Une attention particulière devra être portée lors de la phase travaux : il s'agit en effet d'une phase très sensible, avec des impacts potentiellement forts sur les usages (pratique du canoë, pêche...) et sur la qualité des eaux (rivière et nappe alluviale) avec une zone d'influence qui dépasse largement l'emprise du chantier.



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont

## Avis du bureau de la CLE

---

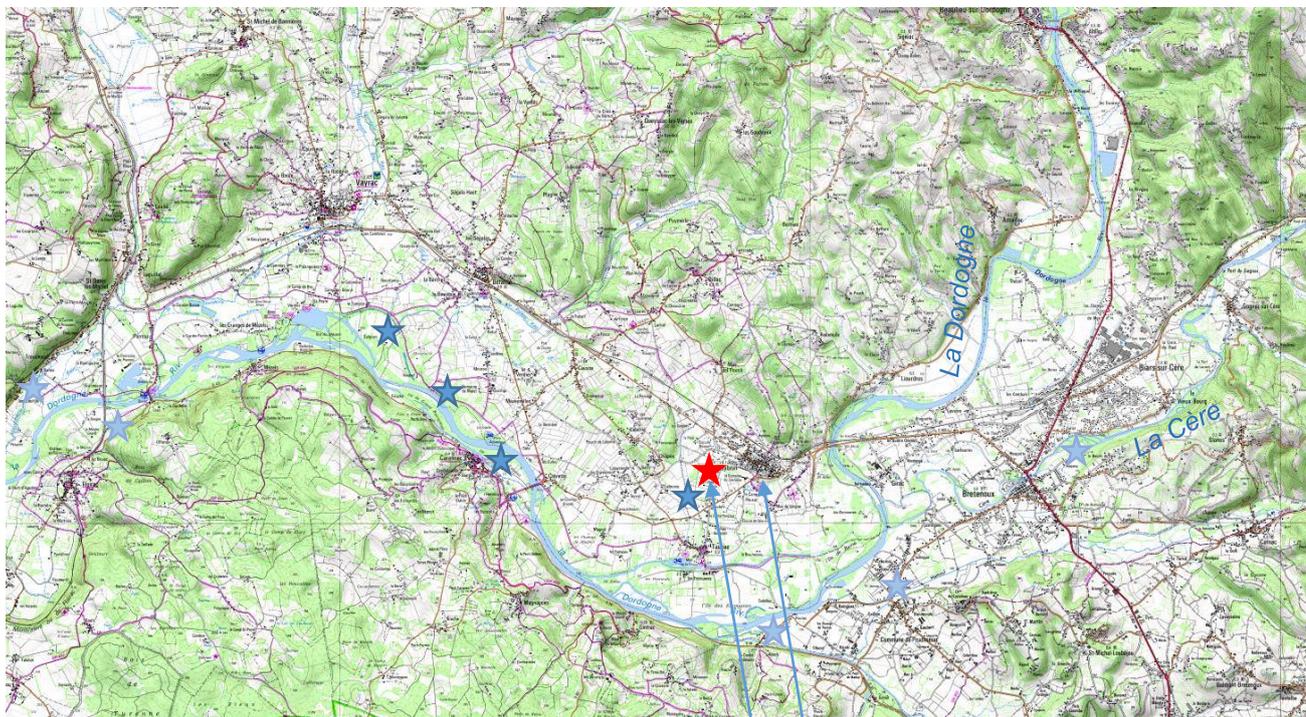
**Objet : Demande d'autorisation déposée par le  
Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne  
(SMPVD) en vue de l'aménagement d'un bassin  
d'infiltration sur la commune de Puybrun (46)**

**13 mars 2017**

## Contexte

Ce projet vise à poursuivre les aménagements destinés à réduire l'impact de l'imperméabilisation actuelle et future sur la commune de Puybrun (46). Ils s'inscrivent dans la mise en œuvre des préconisations d'une étude portée par le SMPVD en 2008, qui conclut sur la nécessité de préserver les prairies inondables, de limiter le ruissellement urbain et l'imperméabilisation, et de réguler les apports par temps de pluie. La régulation des débits peut se faire par la construction d'un bassin tampon qui restituerait les eaux pluviales au cours d'eau à un débit maîtrisé, par infiltration des eaux ou par la création d'un barrage créant une zone de sur-inondation.

La solution retenue ici vise à infiltrer les eaux en sortie du réseau pluvial. Le projet consiste à créer en aval du réseau un bassin de 4 860 m<sup>3</sup> (dimensions : 9 000 m<sup>2</sup> (7 500 m<sup>2</sup> en eau) et 1m de hauteur (65 cm de profondeur d'eau)) destiné à infiltrer les eaux collectées dans les alluvions. Compte-tenu du caractère quasi-affleurant de la nappe alluviale de la Dordogne, le projet prévoit un décaissement de 35 cm d'épaisseur, pour une construction essentiellement en remblai. Un drain périphérique sera enterré à 1m de profondeur de manière à rabattre la nappe alluviale et augmenter les capacités d'infiltration au droit du site.



★ Prélèvement eau potable

Bourg de Puybrun  
Emplacement du projet

## Enjeux du secteur et impacts du projet :

L'état des lieux du SAGE Dordogne amont identifie un enjeu de gestion quantitative sur la Dordogne lotoise, que ce soit en lien avec le régime artificiel des eaux de la Dordogne ou le risque inondation. Le dossier démontre l'impact de l'imperméabilisation des surfaces urbanisées et de la collecte des eaux sur les débits de pointe, qui sont multipliés par 3 par rapport à une occupation du sol « initiale » composée de prairies et boisements (p. 42). Les aménagements projetés visent à corriger ces conséquences. Si les effets du projet peuvent s'avérer négligeables sur la Dordogne, ils peuvent en revanche avoir des effets sensibles sur le ruisseau du Lucques en atténuant les pics liés aux précipitations et ruissellements sur la zone urbanisée.

L'état des lieux du SAGE identifie également sur ce secteur un enjeu de qualité des eaux superficielle (rivière Dordogne) et souterraine (nappe alluviale) dont dépendent directement l'alimentation en eau potable (sur les 5 km aval du projet, la nappe des alluvions est prélevée au niveau de 4 sites avec une production moyenne de 460 000

m<sup>3</sup>/an), la pratique de loisirs aquatiques (canoë-kayak et baignade sur la Dordogne et le plan d'eau de Tauriac, pêche) et la présence de nombreuses espèces protégées (poissons grands migrateurs, odonates...).

Le dossier identifie en premier lieu les incidences négatives des surfaces imperméabilisées sur la qualité des eaux, liées au lessivage de ces surfaces et à la remobilisation de matières en suspension (MES), hydrocarbures et métaux lourds. Ces effets indésirables sont censés être atténués par le présent projet de bassin d'infiltration, où les MES, qui concentrent l'essentiel de la pollution, s'accumuleront en se déposant au fond. Il est précisé que cela peut conduire au colmatage et au dysfonctionnement de l'ouvrage, et qu'un curage de ces éléments est à prévoir tous les 3 ans.

### Analyse et remarques :

L'imperméabilisation du bourg et la configuration du réseau de collecte des eaux pluviales de Puybrun a pour effet de multiplier par 3 le débit de pointe du ruisseau du Lucques pour une pluie décennale, et favorise le transfert de pollution vers le cours d'eau puis la Dordogne. Le projet vise à corriger ces effets indésirables en infiltrant les eaux pluviales dans la nappe alluviale.

Après consultation de ses membres, le Bureau de la CLE est favorable au projet. Il émet les remarques suivantes :

- L'étude que le SMPVD a menée en 2008 prévoit également de préserver les zones inondables et de limiter l'imperméabilisation. Il serait intéressant que le dossier fasse état de ce qui a été réalisé dans ce sens.
- Les matières en suspension sont destinées à décanter et s'accumuler en fond de bassin. Il existe un risque pour que l'eau qui percole à travers cette couche de MES chargée de polluants (métaux lourds...) remobilise certaines substances et contamine la nappe alluviale, dont la préservation de la qualité est un enjeu prépondérant ici (alimentation en eau potable...). Le fait de décaisser le terrain naturel réduit ses capacités de filtration et augmente la vulnérabilité de la nappe.
- Le dossier précise p. 41 qu'aucune station de suivi de la qualité n'est présente sur la commune de Puybrun. Il pourrait être intéressant de prendre en compte les stations de suivi situées à proximité immédiate du site que l'état initial du SAGE a identifié : il existe en effet 5 stations de suivi des eaux superficielles et 1 station de suivi de la nappe alluviale (Tauriac).



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont

## Analyse en vue de l'émission d'un avis du bureau de la CLE

---

**Objet : Demande de déclaration d'intérêt général et  
d'autorisation déposée par le SIVOM Haute Dordogne :**

**Restauration et entretien des cours d'eau du  
bassin de la Dordogne**

**Communes du Mont-Dore, de la Bourboule et de Murat-  
le-Quaire (63)**

**23 mars 2017**

## Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat territorial « sources de la Dordogne – Sancy – Artense », dont le programme d'actions a été élaboré et validé entre 2014 et 2016. Il fait suite au contrat de rivière Haute Dordogne, animé par EPIDOR sur le bassin versant de la retenue de Bort-les-Orgues entre 2003 et 2011. Comme ce dernier, le contrat actuel comporte un important volet « qualité des eaux » qui vise à réduire les pollutions domestiques, agricoles et industrielles. Le second volet de ce contrat concerne les milieux naturels, avec en particulier une action relative à la continuité écologique et la gestion du transport solide en tête de bassin versant. Un troisième volet comprend les actions relatives à l'animation, au suivi et à la communication.

Compte-tenu de l'absence de portage local, le contrat territorial est pour l'instant coordonné par le PNR des volcans d'Auvergne, et sa mise en œuvre, prévue sur la période 2017-2021, sera assurée par de multiples acteurs : communautés de communes, SIVOM Haute Dordogne, EPIDOR, fédérations de pêche, chambres d'agriculture Cantal et Puy-de-Dôme, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne... et soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau, les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et le FEDER.

## Enjeux du secteur et impacts du projet :

L'état des lieux du SAGE Dordogne amont identifie sur ce territoire très prisé des touristes (station de sport d'hiver, thermalisme, loisirs nautiques, pêche, randonnée...) de multiples enjeux.

La **préservation de la qualité des eaux** des lacs de Lastioules (labellisé Pavillon Bleu depuis 2015) et de Bort-les-Orgues, affectée par une eutrophisation rapide qui se manifeste notamment par un développement régulier de cyanobactéries, constitue l'un de ces enjeux. Le principal volet du contrat territorial prévoit justement de traiter ces problèmes, avec près de 75% de l'enveloppe qui y est dédiée. Les chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme s'impliquent fortement sur les problématiques de gestion des effluents d'élevage ou fromagers (réalisation de diagnostics d'exploitations, préconisations techniques, sensibilisation et formation...). Les collectivités se mobilisent pour leur part sur l'assainissement domestique, qu'il soit collectif ou individuel, et sur l'usage des phytosanitaires sur les espaces publics.

Ensuite, la qualité de l'environnement et des paysages qui composent ce territoire expliquent en grande partie l'intérêt que lui portent les touristes. Compte-tenu du poids que représente le tourisme dans l'économie locale, le **maintien de la qualité environnementale** de ce secteur est un enjeu majeur. De nombreuses actions visent à préserver ou à restaurer les milieux, élément fondamental de cette naturalité. La mise en place de plans de gestion de zones humides, le rétablissement de la continuité écologique, la restauration de berges dégradées par un piétinement trop intense ou encore la lutte contre les espèces exotiques envahissantes composent le volet « milieux » du programme d'actions.

Enfin, ce secteur au relief marqué constitue une zone importante de production de sédiments (blocs, galets, graviers), naturellement charriés vers l'aval par les cours d'eau. L'urbanisation et les aménagements qu'a connus ce territoire ont bouleversé les équilibres naturels et certains tronçons de rivière s'incisent, ou au contraire s'engraissent, impactant localement la tenue des berges ou augmentant le risque inondation. L'enjeu de **gestion du transport solide** sera traité sur les secteurs concernés. Par exemple, la renaturation du ruisseau du Freyssou, dont le lit mineur, inclus dans le domaine skiable, est actuellement partiellement remblayé et utilisé en tant que piste de ski, vise à rétablir un équilibre sédimentaire entre le ruisseau et la Dordogne (aujourd'hui le blocage des sédiments au sein du ruisseau impose au gestionnaire de les évacuer quasiment chaque année, alors que la Dordogne érode ses berges quelques centaines de mètres plus en aval). D'autre part, la restauration d'un espace de mobilité dans un secteur sans enjeu (forêt) permettra d'atténuer le risque d'érosion de berge ou d'incision observé en aval, où sont présentes des habitations.

## Analyse et remarques :

Dans la continuité des actions entreprises lors du contrat de rivière Haute Dordogne, le contrat territorial envisagé sur le secteur des sources de la Dordogne, du Sancy et de l'Artense prend en compte les enjeux identifiés sur ce territoire avec un important volet dédié à la préservation de la qualité des eaux, un volet traitant de la restauration des milieux et un troisième incluant l'animation, le suivi et la communication.

Parmi les multiples maîtres d'ouvrages, le SIVOM Haute Dordogne intervient sur son territoire caractérisé par une urbanisation du lit de la Dordogne (traversées du Mont-Dore et de la Bourboule) et les aménagements sur le domaine skiable. Les actions prévues visent donc entre autre à préserver le caractère et la dynamique naturelle du cours d'eau, décroiser la rivière, stabiliser le profil en long, rétablir les possibilités de transit piscicole, éviter la banalisation du lit et des abords de cours d'eau...

Les travaux envisagés sur la dynamique des sédiments et du cours d'eau nécessitent une grande technicité. D'autre part, leurs effets ne seront peut-être vérifiables qu'après plusieurs années. Ainsi, tout en reconnaissant l'ambition et l'intérêt des actions pour les milieux et les usagers, le bureau attire l'attention du maître d'ouvrage sur le rôle majeur qu'aura la maîtrise d'œuvre pour l'efficacité des aménagements, et d'autre part sur l'importance du suivi, de la communication et de la pédagogie en particulier avec les riverains.



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont

## Avis du bureau de la CLE

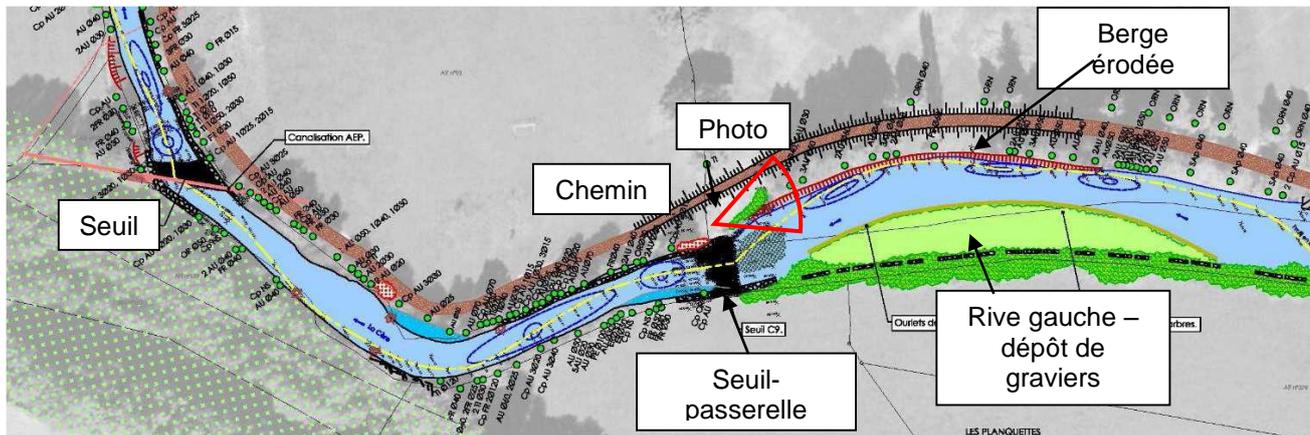
---

**Objet : Demande d'autorisation déposée par la commune de Vic-sur-Cère (15) en vue de la renaturation de la rivière Cère et de l'effacement de seuil dans la traversée du bourg**

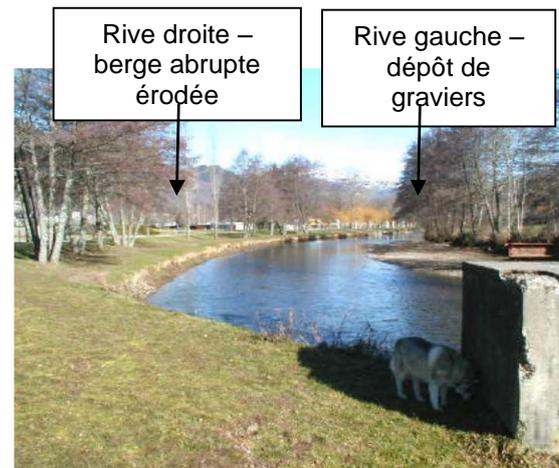
**20 mars 2017**

## Contexte

Ce projet vise en premier lieu à répondre à une problématique de sécurité au niveau du parc urbain de la ville de Vic-sur-Cère (15). La présence d'un seuil aujourd'hui sans usages et présentant un risque de chute (passerelle métallique vétuste au-dessus de la rivière), et d'encoches d'érosion qui rendent les berges abruptes au niveau d'un chemin fréquenté par de nombreux promeneurs ont conduit la commune à intervenir, en s'appuyant sur un comité technique composés des principaux acteurs de l'eau (DDT, ONEMA, Département, EPIDOR, Agence de l'eau, Fédération de pêche, AAPPMA...). La carte ci-dessous localise le chemin actuel, la zone d'érosion, de dépôt, le seuil-passerelle, le seuil aval et le lieu de prise de vue de la photo suivante.



Un diagnostic de la situation a été posé par un bureau d'études spécialisé en dynamique fluviale en 2016. Le scénario retenu par le comité technique et la commune comprend l'effacement de deux seuils et le reprofilage des berges de la Cère. La présence des seuils et le ralentissement des eaux a en effet conduit la rivière à déposer de grandes quantités de sédiments en rive gauche et à s'élargir en venant éroder les berges les plus faibles en rive droite (côté parc). L'effacement des seuils doit donc s'accompagner d'une réadaptation du gabarit du cours d'eau au futur faciès courant (la Cère présente aujourd'hui en configuration de plan d'eau – Cf. photo ci-contre).



## Enjeux du secteur et impacts du projet :

Les principaux enjeux identifiés localement concernent la sécurisation du seuil et des berges côté parc public. La suppression de l'ouvrage problématique constitue incontestablement la solution la plus efficace et la plus durable. Le rétablissement d'écoulements « torrentiels » et l'absence d'obstacle limiteront le dépôt de nouveaux sédiments comme c'est le cas aujourd'hui en rive gauche. La reconstitution d'un gabarit adapté au régime de la rivière, et le reprofilage des berges en pente douce permettront d'une part de répondre au problème de sécurité lié à la présence de berges abruptes et instables, et d'autre part de traiter le problème d'érosion de la rive droite.

Le maintien de l'attractivité du parc constitue également pour la commune et la communauté de communes un enjeu important, avec la présence des nouveaux locaux de l'office du tourisme, et la création d'une voie verte le long de la Cère vers Aurillac. Le projet intègre parfaitement ces éléments et prévoit pour cela le déplacement du chemin

aujourd'hui menacé par l'érosion, la mise en place d'une végétation adaptée à la fois à la rivière mais aussi à la vocation du site, et l'aménagement d'une passerelle piéton/vélo qui assurera la continuité de la voie verte.

Enfin, le bassin de la Cère, et en particulier le tronçon Vic-sur-Cère – Aurillac, constituent aujourd'hui des sites remarquables pour la pêche. La présence d'habitats fonctionnels et d'une eau de bonne qualité permettent en effet aux espèces locales de se développer dans de bonnes conditions (truite fario, ombre...). Le projet visant la renaturation de près de 700 m de rivière (aujourd'hui en plan d'eau) et l'amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire améliorera incontestablement l'écologie de la rivière.

### Analyse et remarques :

Le projet envisagé répond parfaitement aux exigences de sécurité liées à la présence d'un ouvrage vétuste et de berges abruptes soumises à une érosion prononcée. Il intègre par ailleurs les enjeux écologiques et les loisirs, que ce soit au sein du parc avec le chemin et la mise en scène paysagère, ou à l'échelle de la future voie verte reliant Vic-sur-Cère (Pas de Cère) à Aurillac.